



LE MINISTRE



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET Promotion du Massif de Makay en tant qu'Aire Protégée

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la conservation de la biodiversité, du développement durable et de la gestion participative des ressources naturelles, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) souhaite promouvoir le **Massif de Makay** en tant qu'Aire Protégée d'importance nationale et internationale.

Ce massif unique, reconnu pour sa richesse écologique, paysagère et culturelle, constitue un patrimoine naturel exceptionnel qu'il importe de préserver et de valoriser. Sa mise en protection vise à assurer la conservation durable de ses écosystèmes fragiles, tout en favorisant le développement socio-économique des communautés locales.

Conformément au Code des Aires Protégées, le MEDD peut déléguer la gestion de ce site à une ou plusieurs personnes morales de droit public ou privé, afin de garantir une gouvernance efficace et participative.

Les principaux objectifs de gestion du Massif de Makay sont :

- Assurer la conservation de la biodiversité exceptionnelle et endémique du massif ;
- Préserver l'intégrité écologique des écosystèmes et la résilience face au changement climatique;
- Promouvoir l'écotourisme responsable et la valorisation des ressources naturelles de manière durable ;
- Soutenir les moyens de subsistance et le bien-être des communautés locales vivant aux abords du massif ;
- Renforcer l'équité sociale et l'inclusion communautaire dans la gouvernance de l'Aire Protégée.

À cet effet, le **MEDD invite toutes les personnes morales de droit public ou privé** intéressées par la **promotion et la gestion du Massif de Makay en tant qu'Aire Protégée** à soumettre leur manifestation d'intérêt et à collaborer avec le Ministère dans ce processus de valorisation et de conservation. Les documents requis devront être parvenus à nos locaux dans **les trente (30) jours après la date de signature** de cet appel à manifestation d'intérêt.

Pour avoir les documents requis ou toute information complémentaire, veuillez contacter :

- Le Service de la Gouvernance des Aires Protégées (SGAP)
- Enceinte de la DGGE Nanisana, Bâtiment I, porte 004
- Email : sgapservice@gmail.com

Fait à Antananarivo, le **19 SEP 2025**



PONTAINE Max Andonirina